



L'Uniopss partie prenante d'une motion adoptée par le Haut Conseil du travail social

📅 Publié le 11 avril 2025

👤 De Uniopss

DROIT SOCIAL - RH

ARTICLE

INFO NATIONALE



"Pour un travail social à la hauteur des défis sociétaux : agir maintenant !" Tel est le titre de la motion qui a été adoptée par le Haut Conseil du travail sociale (HCTS) le 1er avril

2025. Une motion soutenue par l'Uniopss, membre du HCTS, qui avait plaidé pour une interpellation des pouvoirs publics face au contexte de crise que connaît le secteur. L'Uniopss a été à l'initiative de la demande d'un communiqué du Haut Conseil du travail social (HCTS), dont elle est membre, pour alerter les pouvoirs publics sur la crise que vit le secteur de l'action sociale et l'urgence à ce qu'il y ait des actions concrètes mises en place et des budgets alloués à l'aune des besoins.

La motion, intitulée "Pour un travail social à la hauteur des défis sociétaux : agir maintenant !" a été adoptée par l'assemblée plénière du HCTS du 1er avril 2025 avec 21 voix "pour" (dont l'Uniopss) et 4 absentions. Les administrations et les organismes de sécurité sociale n'ont pas pris part au vote compte tenu de leur obligation de neutralité.

Avec ce texte, le HCTS tire donc la sonnette d'alarme sur tout un secteur en crise (à cause des vulnérabilités croissantes qui impactent les personnes et des difficultés à fonctionner pour les acteurs du secteur, tels les associations) et rappelle que le travail social, en plus de fabriquer du lien social, de la réponse sociale, de l'espérance, de l'émancipation, en vis-à-vis et en collectif, est la clé de voute du modèle de solidarité français auquel plus de 90 % des habitants de notre pays sont attachés.

Cette motion a été envoyée aux médias et à la ministre Catherine Vautrin, en vue d'un rendez-vous avec cette dernière et Mathieu Klein, président du HCTS, cette semaine, auquel vont participer des membres du HCTS, dont Daniel Goldberg, président de l'Uniopss, en tant que représentant du collège associatif, et Eric Vandewalle de l'Uniopss Hauts-de-France, en tant que représentant des comités locaux du travail social.

A l'instar de l'Uniopss, dont les alertes faites déjà en février vont dans le sens de cette motion, chaque réseau, chaque fédération, peut se saisir de celle-ci pour porter les constats et l'alerte auprès des acteurs publics, à tous les échelons territoriaux.

Note d'information du 11/04/2025

Auteur du document : Uniopss

Portée géographique : France entière

Numéro de fiche
113.21 Ko